



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LALANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 Mars 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le huit Mars 2024 à 19 heures 00, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 1 Mars 2024 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mmes C. BREANT – M. CHEVALIER

Mmes J. BOULNOIS – A. HORNOY – I. LAMETA – A. VAUTARD

M. J. L HENNOCQUE

Absents Excusés : Mmes L. COTY (pouvoir à T. JOUVE) – D. LELOUP (pouvoir à A. VAUTARD) – MM. R. PEREZ (pouvoir à A. HORNOY) – F.M RAOULT (pouvoir à J.L HENNOCQUE)

Absents : Mme A. LAGASSE – M. PIGEOLET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAMETA

Formant la majorité des membres en exercice.

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du 26 Janvier 2024 pour approbation. Le Conseil Municipal (pour: 13, contre: 0, abstention: 0) approuve ce procès-verbal.

2. PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 (CFU)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal le détail des comptes CFU

« Commune » et « Commerce » 2023.

Le Maire ne prend pas part au vote des comptes financiers uniques 2023.

La synthèse des différents comptes est reportée ci-dessous :

❖ Compte Financier Unique « COMMUNE » 2023 :

A) Reprise de l'exercice 2022 (en fonctionnement)	59.556,08 €
B) Dépenses de fonctionnement	520.408,06 €
C) Recettes de fonctionnement	562.796,36 €
D) Excédent de fonctionnement 2023 $D = (A + C) - B$	101.944,38 €
E) Reprise du déficit d'investissement 2022	- 8.713,50 €
F) Dépenses d'investissement	92.919,66 €
G) Recettes d'investissement	90.105,07 €
H) Déficit d'investissement 2023 $H = (E + F) - G$	- 11.528,09 €
I) Restes à Réaliser Dépenses investissement 2023	14.300,00 €
J) Restes à Réaliser Recettes investissement 2023	0,00 €
K) Déficit global de clôture investissement 2023 $K = (H + I) - J$	25.828,09 €
R) Résultat cumulé (invest + fonct) à la clôture 2023 $R = D - K$	76.116,29 €

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 8 - Ont voté Pour par mandat : 4

- Ont voté contre : 0 - Ont voté contre par mandat : 0

- Se sont abstenus : 0 - Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte financier unique 2023 « Commune » présentant un excédent de fonctionnement de **76.116,29 €** et un déficit d'investissement de **11.528,09 €** est approuvé à l'unanimité.

❖ Compte Financier Unique « COMMERCE » 2023 :

A) Reprise de l'exercice 2022 (fonctionnement)	4.705,80 €
B) Dépenses de fonctionnement	0,00 €
C) Recettes de fonctionnement	840,00 €
D) Excédent de fonctionnement 2023 $D = (A + C) - B$	5.545,80 €
E) Reprise de l'excédent d'investissement 2022	1.000,00 €
F) Dépenses d'investissement	0 €
G) Recettes d'investissement	0 €
H) Excédent d'investissement 2023 $H = (E + F) - G$	1.000,00 €
I) Restes à Réaliser	0 €
J) Déficit global de clôture investissement 2023 $J = H + I$	1.000,00 €
R) Résultat cumulé (invest + fonct) à la clôture 2023 $J = (D+ H) - I$	5.545,80 €

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 8 - Ont voté Pour par mandat : 4

- Ont voté contre : 0 - Ont voté contre par mandat : 0

- Se sont abstenus : 0 - Se sont abstenus par mandat : 0

Le compte financier unique 2023 « Commerce » présentant un excédent de fonctionnement de **5.545,80 €** et un excédent d'investissement de **1.000 €** est approuvé à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

• DROITS A CONGES NON EPUISES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jacques LEFRANCOIS, employé communal polyvalent, au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, n'a pas pu prendre la totalité de ses congés payés avant son arrêt de travail du 28 septembre 2023.

Le Conseil Municipal vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 5 du décret n°98-1106 du 8 décembre 1998 et après en avoir délibéré, (pour: 13, contre: 0, abstention: 0)

- Considérant que Monsieur Jacques LEFRANCOIS n'a pas pu solder ses congés restants soit 10,5 jours avant son arrêt de travail initial du 28 Septembre 2023 et que dorénavant pendant un arrêt de travail le salarié continue à bénéficier de congés payés soit 6 jours.

- Décide à l'unanimité de lui verser son dû pour l'année 2023 soit 16,5 jours.

4. AFFAIRES DIVERSES

*** Véolia**

Vous avez dû constater la présence fréquente de Véolia sur notre territoire. Effectivement, Véolia est en train de changer des bouches à clé sur différents réseaux d'eau. Cette opération aura lieu régulièrement. Dès que nous aurons connaissance de leur intervention vous serez informé sur Panneau Pocket.

* Véhicule blanc

Régulièrement lors du passage des éboueurs le vendredi matin sur notre commune, un véhicule blanc suit le camion des éboueurs et distribue des mots lorsque certaines poubelles n'ont pas pu être ramassées car les déchets ne correspondent pas au tri.

* Dossier travaux

Lors de la réunion de conseil du mois de décembre 2023, des demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Deux dossiers dont celui de l'achat d'un tracteur tondeuse et celui de la sécurité routière ont été rejetés. Le tracteur tondeuse car il y a deux ans, on a acheté un camion benne. Il faut attendre 5 ans entre les deux achats.

- Ecole

L'inspection académique nous a demandé les effectifs sur 3 ans. Il y avait un risque de fermeture de classe. Après vérification auprès des deux communes, le nombre de naissances est assez important pour les années 2022 et surtout 2023 (avec 8 enfants sur Lalande-en-Son et 7 enfants sur Puiseux-en-Bray).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H15

La Secrétaire
Isabelle LAMETA

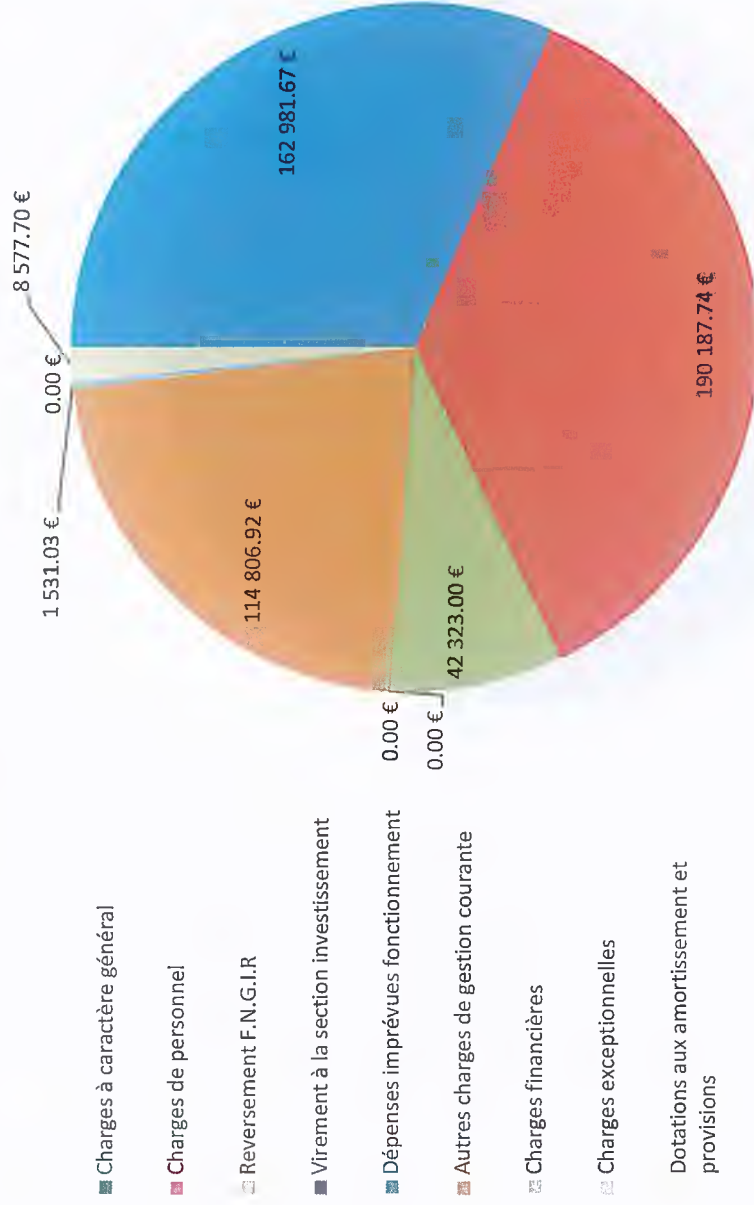
Le Maire
Christophe DUQUENOY



Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	162 981.67 €
Charges de personnel	190 187.74 €
Reversement F.N.G.I.R	42 323.00 €
Virement à la section investissement	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	0.00 €
Autres charges de gestion courante	114 806.92 €
Charges financières	1 531.03 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Dotations aux amortissement et provisions	8 577.70 €
Montant Total	520 408.06 €

Dépenses de fonctionnement

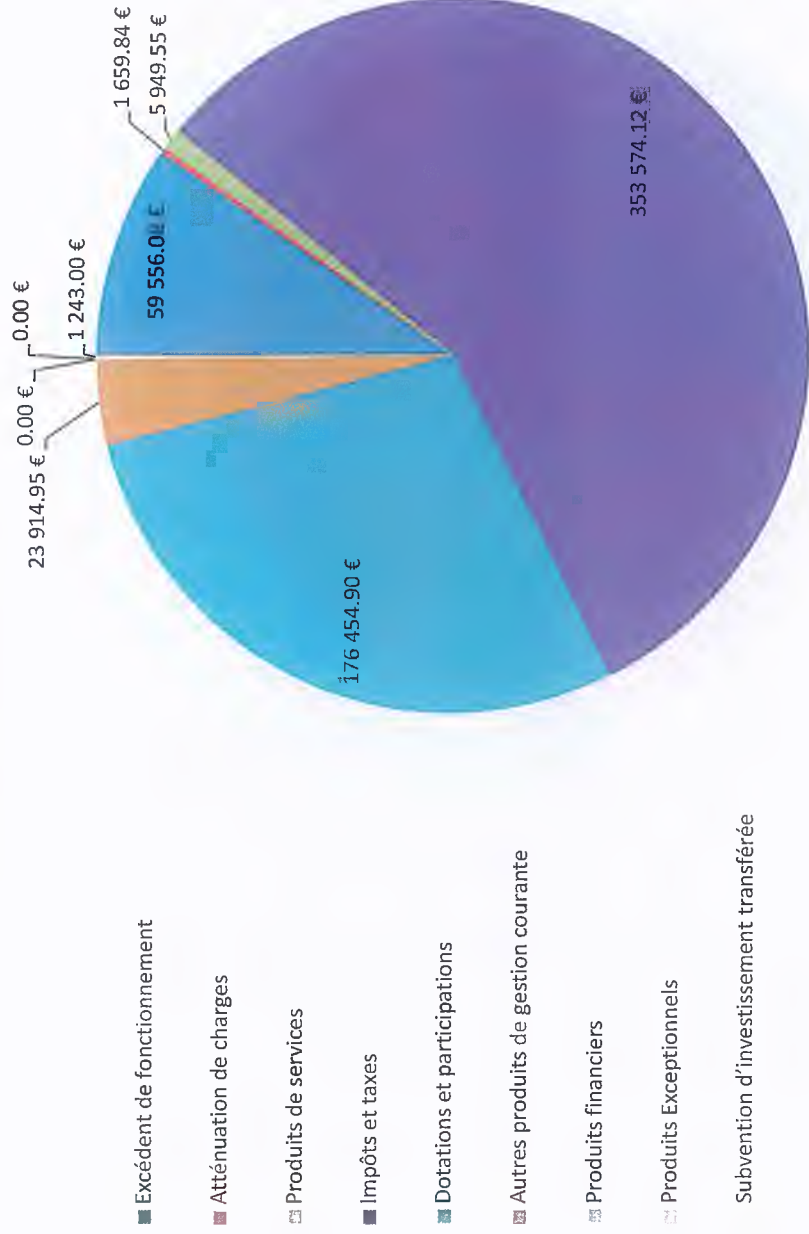


CFU 2023 : COMMUNE

Recettes de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement	59 556.08 €
Atténuation de charges	1 659.84 €
Produits de services	5 949.55 €
Impôts et taxes	353 574.12 €
Dotations et participations	176 454.90 €
Autres produits de gestion courante	23 914.95 €
Produits financiers	0.00 €
Produits Exceptionnels	0.00 €
Subvention d'investissement transférée	1 243.00 €
Montant Total	622 352.44 €

Recettes de fonctionnement



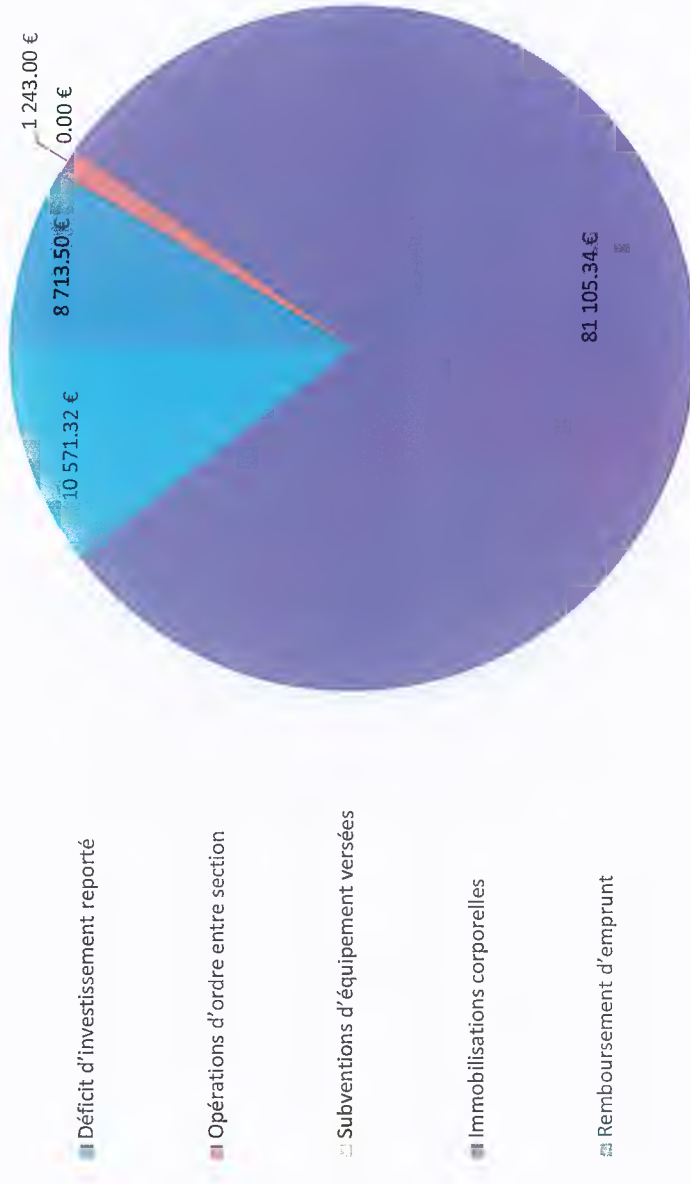
CFU 2023

CFU 2023 : Commune

Dépenses d'investissement :

Déficit d'investissement reporté	8 713.50 €
Opérations d'ordre entre section	1 243.00 €
Subventions d'équipement versées	0.00 €
Immobilisations corporelles	81 105.34 €
Remboursement d'emprunt	10 571.32 €
Montant Total	101 633.16 €

Dépenses d'investissement



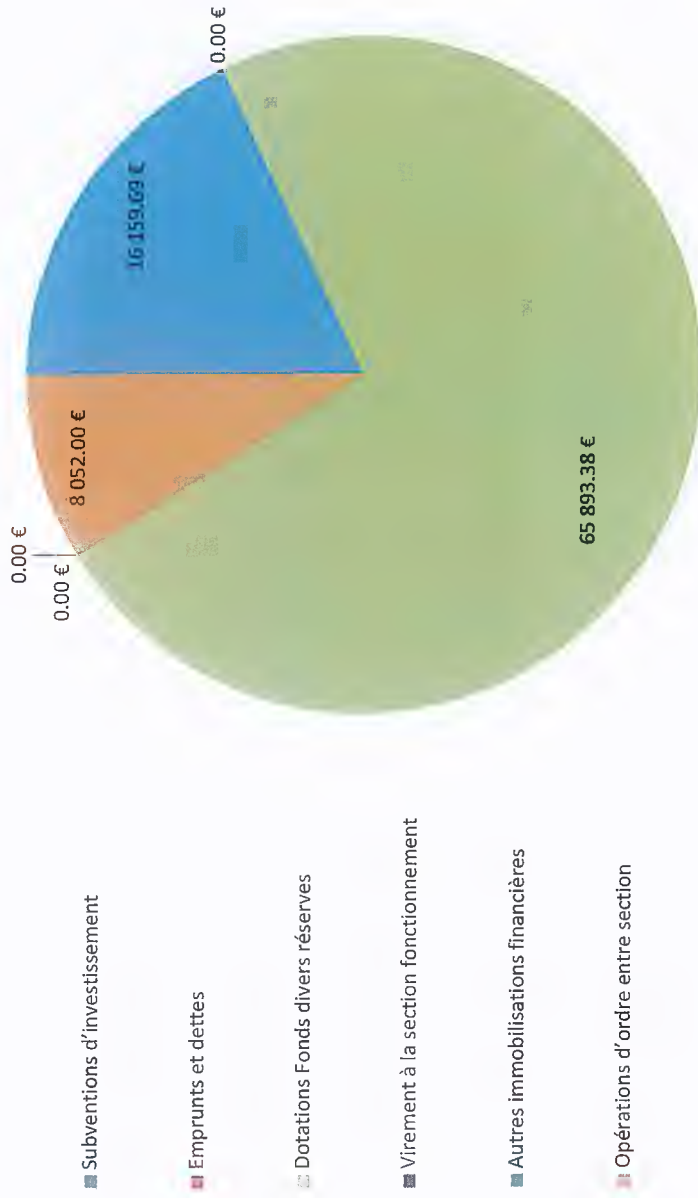
CFU 2023

CFU 2023 : Commune

Recettes d'investissement :

Subventions d'investissement	16 159.69 €
Emprunts et dettes	0.00 €
Dotations Fonds divers réserves	65 893.38 €
Virement à la section fonctionnement	0.00 €
Autres immobilisations financières	0.00 €
Opérations d'ordre entre section	8 052.00 €
Montant Total	90 105.07 €

Recettes d'investissement



CFU 2023